

même exemple. Le ministre dit qu'il n'exerce aucun contrôle en Ontario ni dans aucune autre province. Toutes les fabriques de cheddar de l'Ontario manquent de lait. Le ministre est au courant des chiffres. Son ministère les possède. Comment peut-il dire qu'il y a eu une surproduction alors que les fabriques de cheddar de ma circonscription et de celle de mon ami à ma gauche, et sans doute de la circonscription du ministre, manquent de lait? Comment peut-il justifier cette pénurie et en même temps importer des millions de livres de fromage de l'étranger? Je crois qu'il s'agit de 50 millions de livres.

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, c'est l'Office de commercialisation du lait de l'Ontario qui distribue le lait dans la province. Il y distribue la part du quota national auquel il a droit. Ce n'est pas nous qui distribuons le lait. C'est l'office qui décide si le lait doit aller ou non aux fromageries. A l'heure actuelle, leur quota est révisé tous les trois mois. Ces fabriques peuvent demander, si elles le désirent, qu'il soit augmenté. Elles peuvent le faire si leur production le nécessite. N'en blâmez pas la Commission canadienne du lait.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je demanderais au ministre de se rasseoir. Cet échange se transforme en débat et ce n'est pas le moment. Nous avons eu deux déclarations de deux ministres. Les questions devraient se rapporter à ces déclarations et non aux politiques des deux ministères. Je vois que le ministre de la Consommation et des Corporations auquel on n'a pas posé de question, désire commenter une réponse du ministre. Sauf s'il invoque le Règlement, nous passerons immédiatement à la présentation des bills.

M. Abbott: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Pour reprendre les paroles du regretté C. D. Howe, cela dégénère peut-être en débat. Mais j'estime devoir éclaircir une réponse donnée à une question du député de Saint-Jean-Est. La réponse du ministre de l'Agriculture était incomplète. Je dois dire qu'il m'a ôté les mots de la bouche. Cela ne me prendra pas longtemps, sans doute une minute ou une minute et demie.

M. l'Orateur adjoint: Si le ministre n'a pas l'intention de se lancer dans un autre débat et d'amener le député de Saint-Jean-Est à prendre la parole, je veux bien lui permettre de faire une mise au point ce que je ferais d'ailleurs pour tout autre député. Je l'invite cependant à le faire rapidement et de s'en tenir aux faits.

M. Abbott: Monsieur l'Orateur, voici la mise au point que je veux faire. Le ministre de l'Agriculture a parfaitement raison d'appuyer les systèmes déjà existants. Il a mentionné très justement le plan de commercialisation du poulet de grill qui a fait l'objet d'audiences publiques et qu'étudie actuellement le cabinet, mais j'ai déclaré, exprimant ainsi un point de vue personnel que ce serait regrettable si le principe de la gestion de l'offre était appliqué à un plus grand nombre de produits que ce n'est le cas actuellement.

M. McGrath: C'est précisément ce qu'il a dit.

M. Gray: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Il me semble que cette période de questions n'est pas limitée uniquement aux députés d'un seul côté de la Chambre. Je désire poser une question qui se rapporte aux déclarations qui ont été faites.

Questions au Feuilleton

M. l'Orateur adjoint: Le député n'a pas demandé la parole durant la période des questions. Après que j'eus dit au député de Perth-Wilmot qu'il était le dernier député à poser des questions et après que l'honorable député eut constaté qu'un débat s'amorçait, il a jugé utile de poser une question. Afin d'être équitable vis-à-vis des membres du gouvernement, j'accorde la parole au député mais uniquement par principe et non parce qu'il a fait ce qu'il fallait pour être entendu.

M. Gray: Je vous remercie de votre courtoisie, monsieur l'Orateur. Je suppose que je n'ai pas suffisamment cherché à me faire entendre au cours de la période écoulée. Je désire poser une brève question au ministre de la Consommation et des Corporations. Il a déclaré que le gouvernement n'allait pas lancer une enquête générale sur l'industrie alimentaire. Je me souviens que le ministre de l'Agriculture avait dit qu'on allait procéder à une révision de toute la structure de commercialisation, y compris les offices de commercialisation. Le ministre peut-il préciser de quel genre d'étude il s'agit? Ne s'agira-t-il pas simplement d'une étude courante analogue à celles qu'effectue le directeur des programmes sur la concurrence dans certains secteurs de l'économie, ou s'agira-t-il au contraire, comme l'a laissé entendre le ministre de l'Agriculture, d'une étude exhaustive, basée sur une nouvelle formule et qui s'inscrira, si je ne m'abuse, dans le cadre des principes que l'on compte énoncer dans ce Livre vert?

M. Abbott: Monsieur l'Orateur, je pense que si l'étude du directeur du service des enquêtes sur les coalitions a fait tellement de bruit, c'est peut-être parce qu'il a décidé d'étudier le fonctionnement de tous les offices de commercialisation et de leurs effets directs sur la concurrence. Après avoir terminé cette étude, il a organisé un colloque dans le cadre de ses prérogatives. Il ne s'agissait là pourtant que d'un volet supplémentaire de son étude. Je ne pense donc pas que cela débouchera sur une enquête approfondie.

* * *

LES PÊCHES

PÉTITIONS EN FAVEUR D'UNE PROTECTION ACCRUE DES CHASSEURS DE PHOQUES

M. l'Orateur adjoint: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur le bureau les onzième, douzième, treizième et quatorzième rapports du greffier des pétitions qui déclare avoir examiné les pétitions présentées par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall), le député de Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Rompkey) et le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) et les avoir trouvées conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Maurice A. Dionne (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 1491, 1701, 1785, 2227 et 2342.